



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 1/2019

Séance ordinaire du 19 février 2019
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Yann GLAYRE

Membres présents :	65
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	78

Absents excusés : Mmes Patricia GILLIERON GIROUD, Vanià LUIS FRANCISCO, Anne-Lise UDRY et MM. Christophe CHABLAIS, Ernest CORBAZ, Philippe CORDONIER, Yves GIROUD, Daniel MARGOT, Jean-Pierre MICHAUD, Enea REZZONICO, Georges ROSSET, Enzo SANTACROCE et Reynold UDRY.

Absent non excusé : -

A 19 h 30, **M. Yann Glayre**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, ainsi que Mme Sarah Miéville, secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. Xavier Crépon du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 61 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Pour faire suite au vœu de M. Yves Giroud concernant l'ajout des rapports des commissions aux procès-verbaux des séances du Conseil communal, le Bureau du Conseil a décidé d'entrer en matière. Les rapports seront donc systématiquement rajoutés à la fin de chaque procès-verbal.

En concertation avec le Service des finances, le Bureau a décidé de centraliser les listes de présence. Il invite donc les présidents de commission à adresser les feuilles de présence au Secrétariat du Conseil. Le Secrétariat s'occupera deux fois par année de transmettre un récapitulatif à chaque conseillère et conseiller pour validation. Ce dernier sera ensuite transmis au Service des finances pour le versement des jetons.



Dans le but d'améliorer les procédures et le fonctionnement du Conseil, le Bureau a pris la décision de donner systématiquement lecture des lettres de démission lorsqu'un ou une élue quitte sa fonction. Il donne lecture des quatre lettres reçues depuis le mois de novembre, annoncées au Conseil mais pas lues, soit celles de M. Denis Hemme, Mme Mercédès Assal, Mme Chantal Kunz et M. Alain Amstutz.

Il informe ensuite des démissions suivantes :

Le 17 janvier, il a reçu la lettre de démission de M. Enea Rezzonico avec effet au 20 février 2019 dont il fait lecture.

Le 21 janvier, il a également reçu la lettre de démission de Mme Tina Fattet avec effet au 31 janvier 2019, dont il fait lecture.

Le 27 janvier, il a également reçu la lettre de démission de Mme Pauline Monod avec effet au 31 janvier 2019, dont il fait lecture.

Il informe que le rapport de la commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil communal a été mis en consultation. Une séance entre la commission et le Bureau est prévue ce jeudi 21 février.

Le journal « Le Régional » a transmis un dépliant informant les élus des difficultés de la presse. Un exemplaire est remis aux conseillers.

Le 15 février, il a visité une nonagénaire, Mme Liliane Jaunin à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire. Il la remercie pour son accueil et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M. Félix SCHMIDT revient sur son amendement proposé et accepté lors de la séance de décembre, relatif au nouveau règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux.

Dans le procès-verbal, il est indiqué la phrase suivante : « *Si l'infiltration des eaux n'est pas possible et si une augmentation du débit est atteinte, des mesures de rétention peuvent être exigées au sein des constructions et de leurs aménagements extérieurs et faire l'objet d'une autorisation du Département.* »

Pour donner plus de manœuvre à la Municipalité, il avait en effet mentionné « .. si l'augmentation du débit **est à attendre**, des mesures de rétention... ». Il demande de modifier le procès-verbal dans ce sens.

M. Erich DÜRST propose que le Bureau du Conseil réécoute l'enregistrement de la séance et que l'on se base sur cette écoute pour modifier ou non le procès-verbal.

Le procès-verbal n'appelant plus aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.



3. ASSERMENTATION DE QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX *(en remplacement de Mmes Mercédès Assal-Poget et Chantal Kunz-Tripet et MM. Denis Hemme et Alain Amstutz, démissionnaires).*

Le Président prie Mme Anne-Catherine Doyer et MM. Richard Golay, Jorge Gombau et François Puricelli de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

4. Election d'un membre et d'un membre suppléant à la COFIN *(en remplacement de Mme Chantal Kunz-Tripet et M. Alain Amstutz, démissionnaires).*

Pour le groupe PLR, M. Alexandre Omuku présente la candidature de M. François Puricelli en tant que membre suppléant.

Pour le groupe Hors Parti, M. Serge Dudan présente la candidature de Mme Anaëlle Urio en tant que membre.

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges, Monsieur Puricelli et Mme Urio sont élus tacitement.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

Information sur les déterminations de la Municipalité suite aux demandes faites par le Bureau relativement au traitement du courrier entrant : la Municipalité a reçu une lettre du Bureau du Conseil, qui demande que tout courrier à l'attention du Conseil communal ouvert par les membres de l'administration communale soit transmis immédiatement au secrétariat du Conseil par e-mail avec copie au Président du Conseil, avec la précision de la confidentialité du document si besoin. Les originaux seront mis à disposition du Bureau du Conseil à l'administration communale. Elle stipule également qu'aucun document ne sera traité à la va-vite, le Bureau prendra le temps d'évaluer chaque document. Dès lors, le Bureau ne traitera pas la réception de document lors de séances plénières. La Municipalité adhère à la proposition de transmission immédiate des courriers reçus, ce qui était déjà le cas jusqu'à maintenant. Toutefois, l'évaluation de la confidentialité du document ne saurait être de la responsabilité du Greffe municipal. Enfin, la Municipalité prend bonne note que le Bureau ne traitera plus de document en séance plénières du Conseil mais conserve la possibilité d'utiliser les canaux de communication qui s'imposent en cas d'urgence.

Réponse au vœu de M. Santacroce de voir attribuer le Mérite au troc d'Epalinges : le troc d'Epalinges, plus connu sous le nom de vente de seconde main, est actif depuis plus de 25 ans. Un nouveau comité a repris le flambeau de cette association en 2017. La Municipalité soutient cette action très utile pour les familles et qui valorise une économie circulaire, donc le développement durable. Néanmoins, la Municipalité n'a pas accédé à ce vœu pour cette année mais espère que le nouveau comité va poursuivre cette sympathique et utile action pour notre commune.



Suite donnée au vœu de M. Giroud sur les lieux de recueillement laïcs dans les communes avoisinantes : la Municipalité a contacté six communes avoisinantes en leur demandant quels étaient les lieux envisageables ou envisagés pour une cérémonie laïque. Il y a le centre œcuménique à Cugy, la salle communale à Belmont. Rien d'envisagé car aucune demande n'a été faite à ce jour à Montpreveyres, au Mont s/Lausanne ainsi qu'à Savigny. Aucune demande n'a été faite non plus à Romanel s/Lausanne mais cette commune pourrait envisager la salle polyvalente. La Municipalité communiquera le résultat de cette statistique à M. Giroud.

Référendum communal sur le PQ « Le Closalet » : la Municipalité a reçu l'arrêté de convocation relatif au référendum communal. La date du scrutin a été fixée au 19 mai prochain.

Bouteilles Solidarit'eau : la Commune fait partie de l'association Solidarit'eau et soutient financièrement un projet de canalisation à Nouakchott en Mauritanie. Chapeauté par le service technique de la commune de Lausanne, la Municipalité a chaque année des comptes rendus sur l'évolution de la situation sur place. Des bouteilles en verre à l'effigie de Solidarit'eau sont à disposition des conseillers à l'issue de la séance.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Changement de nom du CAJE en CAP : le Centre d'animation des jeunes d'Epalinges devient désormais le Centre d'animation socioculturel palinzard « CAP », ceci conformément au préavis Culture & Animation qui avait été voté il y a deux ans. Cette nouvelle dénomination est effectivement en meilleure adéquation avec la diversification des activités de l'équipe qui s'adresse aujourd'hui à toute la population palinzarde. En effet, l'équipe du CAP développe des activités jeunesse telles que l'accueil, le réfectoire, l'animation parascolaire, les activités intergénérationnelles comme le sport pour tous, l'accueil parents/enfants, collaboration à l'observatoire de la cohabitation, et collaboration à diverses manifestations communales ainsi que les activités pour les seniors dans le cadre de quartiers solidaires et de l'animation des appartements protégés.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Réfection du Club-House du Tennis, décompte final des travaux : lors de la séance du 15 novembre 2016, le Conseil a voté un crédit d'ouvrage de CHF 830'000.- relatif à la rénovation pratiquement complète du Club-House du tennis. A la demande du club, ces travaux ne se sont pas faits durant la saison hivernale 2016-2017 car les travaux n'auraient pas été terminés pour le début des interclubs en mai. Ils ont donc été repoussés d'une année et se sont terminés en avril 2018. Le décompte final des travaux se monte à CHF 823'836.65. Un montant de CHF 40'000.- provenant du Fonds vaudois du sport sera encore à déduire.

Erreurs de facturation de l'entreprise Serafe (anciennement Billag) : Serafe a envoyé au mois de janvier 3,2 millions de factures en se basant sur des fichiers reçus du Canton ou de la Confédération avec passablement d'erreurs. Serafe a de plus annoncé qu'en cas de problème les personnes concernées devaient s'adresser directement au bureau du contrôle des habitants de leur commune. Malgré le fait que les informations transmises par le contrôle des habitants étaient exactes, certains citoyens ont reçu des factures



erronées. La Commune a fait parvenir gratuitement à ces habitants les documents prouvant à Serafe la réalité des faits. Le Comité de l'Association suisse des services des habitants a fait part de son mécontentement lors d'une séance qui a eu lieu entre les représentants de l'Office fédéral des communications et de Serafe. Dorénavant, lorsqu'un citoyen recevra une facture erronée, il pourra s'adresser directement à Serafe.

Résultats du Téléthon : le service du feu a organisé cette manifestation le samedi 8 décembre et a permis de remettre au Téléthon suisse un montant de CHF 6'400.-. C'est un petit peu plus que l'année passée mais reste de manière générale réjouissant vu qu'une diminution de 20% a été constatée au niveau national.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Réponse à l'interpellation de M. Erich Dürst « Comment la commune entend-elle réduire les gaz à effet de serre » : la réponse, nécessitant un investissement conséquent pour regrouper les informations en lien avec ces interrogations et présenter les objectifs de la stratégie énergétique de la Commune, sera donnée lors de la séance du 02 avril 2019.

Informations sur l'opération Coup de balai : l'opération coup de balai aura lieu à la même date que l'action coordonnée dans le canton de Vaud par Cosedec, avec la participation de plusieurs communes, associations et écoles du Canton, soit le samedi 6 avril 2019 de 9h à 12h. Le rendez-vous est fixé sur le parking de Bois-Murat. Un article rappelant cette action figurera dans le prochain « Palinzard » et un tout-ménage avec les informations détaillées sera diffusé en mars.

Réponse au postulat de M. Schmidt sur la possibilité d'instaurer une liaison piétonne entre le chemin de Montéclard, le chemin de Florimont et l'école de Bois-Murat : le rapport répondant à ce postulat sera soumis à l'adoption du Conseil communal en juin 2019. Voici déjà les démarches engagées pour traiter cette demande. La première partie de cette liaison piétonne emprunte la partie privée du chemin de Montéclard, nécessitant soit la création d'une servitude de passage publique, soit la session de terrain du domaine privé au domaine public. Pour connaître la position des propriétaires concernés, un courrier a été adressé à chacun d'eux pour leur présenter le projet et pour connaître leurs intérêts sur le développement de cette liaison piétonne et sur leurs positions quant à la création d'une servitude de passage sur leur parcelle ou la session d'une portion de terrain au domaine public. Sur les vingt-quatre propriétaires contactés, dix-huit réponses ont été reçues. Sept sont positives, deux sont positives avec conditions, huit sont négatives et une est négative mais pourrait entrer en matière sous certaines conditions. Au vu de ces résultats, l'éventuelle création de cette liaison est plutôt compromise. Toutefois, afin de pouvoir répondre de façon exhaustive au postulat de M. Schmidt, la Municipalité envisage d'organiser une rencontre avec tous les propriétaires concernés pour présenter plus précisément le projet et d'engager d'éventuelles négociations avec eux afin d'obtenir l'accord de la totalité dédits propriétaires.

▪ **M. Roland PERRIN, municipal**

Réponse à la question de M. Erich Dürst sur les collecteurs sur la Route de Berne : les collecteurs longeant cette route reprennent les eaux d'un bassin versant de 75ha, soit 21% de la surface totale des bassins versants de la Commune. Concernant la diminution



des coûts pour la Cistep, les calculs sont faits d'une manière globale sur l'ensemble du réseau en fin d'année, les chiffres seront donnés à ce moment-là.

Abattage du tilleul des Tuileries et d'un peuplier majeur : des expertises ont été réalisées sur ces arbres et ont mis en évidence des anomalies sanitaires (faiblesse et pourritures graves). La Municipalité a décidé de procéder à leur abattage pour des raisons de sécurité. Ils seront remplacés par des arbres d'une certaine grandeur (environ 3m).

6. **PROPOSITION DE MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL INTRODUISANT UN CONGE PATERNITE ET PARENTAL D'ADOPTION DE 20 JOURS AINSI QUE DES MESURES EN FAVEUR DES PROCHES AIDANTS - REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAZYAR YOSEFI DEMANDANT L'INSTAURATION D'UN CONGE PATERNITE ET D'UN CONGE PARENTAL (D'ADOPTION) DE 20 JOURS POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX - PREAVIS N° 1/2019.**

Le Président informe que Mme la conseillère Catherine BURKI, faisant partie du personnel de la commune ne pourrait se prononcer sur une modification des statuts de celui-ci. Par conséquent, elle se récusé volontairement à l'occasion du débat et de la votation sur ce préavis.

La parole est donnée à M. Martin CHEVALLAZ, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La commission demande un amendement à l'article 39bis des statuts, soit l'ajout d'un troisième alinéa : **En cas de naissance multiple (jumeaux, etc), l'employé a droit à un congé paternité prolongé de dix jours supplémentaires.**

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, souhaite proposer un amendement aux article 39bis et 39ter. Pour l'art. 39bis, **au moins cinq de ces vingt jours devront être pris en une fois durant le premier mois suivant la naissance.** Pour l'art. 39ter, **au moins cinq de ces vingt jours devront être pris en une fois durant le premier mois suivant l'arrivée de l'enfant.**

M. Nicolas HAÜSEL. Malgré le fait que l'amendement de la commission ad hoc soit intéressant en tant que tel, cela reste une exception. Il pourrait y avoir à ce moment-là d'autres exceptions comme des enfants malades, des accouchements difficiles, etc. Si on commence avec une exception, cela ouvre la porte à d'autres.

M. Alexander OMUKU prend la parole au nom de M. Enzo Santacroce, absent ce soir. En effet, M. Enzo Santacroce ne conteste pas le bien-fondé d'un droit à un congé paternité, mais souhaite proposer un amendement à l'article proposé 39 bis, al. 1 qui se trouve en p. 7 du préavis :

Article 39 bis Congé paternité

1 En cas de naissance, le père a droit à un congé paternité de vingt jours, à prendre dans les douze mois suivant l'événement.

Il propose que le nombre de jours accordés soit réduit à 10, et ce en se basant sur les arguments suivants :



La gestion de l'administration communale n'est pas une mince affaire, et le rendement en termes de services rendus à la population peut être impacté par l'absence d'un ou de deux collègues désirant prendre quelques jours dans le cadre du congé paternité. En outre, les finances communales ne sont pas au beau fixe et le risque d'engager du personnel temporaire n'est pas à exclure. Il a entendu lors de nos débats en commission que le coût pour la collectivité serait « virtuel » en cas de congé paternité ; il emploierait plutôt le terme de coûts minimes, mais néanmoins réels.

En parlant des coûts, Epalinges est en passe de devenir une ville, ce qui génèrera des investissements financiers conséquents. Il pense ici à la requalification de la route de Berne ou l'extension du collège de Bois-Murat. C'est pourquoi il préconise une forme de prudence dans l'octroi de jours supplémentaires en faveur du congé paternité, tenant compte du contexte particulier de notre commune qui est en train de s'agrandir, ce qui signifie entre autres que des ETP supplémentaires devront être engagés.

Il comprend très bien l'argument qui consiste à dire que le congé paternité doit évoluer en fonction des changements de mentalités et des revendications des citoyens et des citoyennes. Il comprend également le désir de faire de l'administration palinzarde un exemple, mais doubler les 5 jours de congé paternité accordés dans la fonction publique notamment me paraît déjà être un pas non négligeable. Dans son raisonnement, cela permettrait de concilier les deux aspects, à savoir : progresser dans la direction souhaitée par les milieux du secteur privé et public tout en tenant compte d'un contexte économique particulier à Epalinges où des grands investissements devront être fournis afin de faire face aux défis qui s'annoncent. Enfin, au niveau fédéral, il rappelle que la commission sociale du Conseil des Etats est en consultation pour fixer le nombre de jours légal du congé paternité à deux semaines (14 jours), mais n'a pas encore arrêté de décision.

Aussi, s'appuyant sur ce qui précède, il demande d'amender l'alinéa 1 de l'article 39 bis comme suit :

Article 39 bis Congé paternité

*1 En cas de naissance, le père a droit à un congé paternité de **dix jours**, à prendre dans les douze mois suivant l'événement.*

Mme Fabienne GUIGNARD trouve étonnant qu'une commune de 10'000 habitants avec un budget de 45 millions puisse discuter sur un coût qui pourrait approcher les CHF 15'000-18'000.- par an est étonnant. Il y a en politique des décisions qui doivent être prises qui n'ont rien de financier mais qui sont des symboles. Ce symbole touche à trois éléments très importants.

Le premier est l'égalité hommes/femmes. Refuser ces vingt jours c'est finalement accepter qu'une femme soit seule à s'occuper de la logistique à la maison pendant que Monsieur n'est pas capable de venir aider car il a d'autres choses plus importantes à faire. C'est donc un signe important et être dans son temps de dire qu'un congé paternité d'un mois est juste une nécessité.

Le deuxième concerne les proches aidants. Il y a peut-être des personnes dans cette salle qui ont fait l'expérience de s'occuper de gens très proches. Il s'avère que ça a été personnellement son cas et s'occuper, en étant jeune, d'une personne âgée qui allait mourir, a nécessité des choix personnels importants. Actuellement, avec une population qui vieillit et ce parfois dans des conditions difficiles, trouver une solution intermédiaire pour pouvoir s'occuper de nos proches c'est suivre l'évolution de la société. Elle rappelle que le PLR, au niveau vaudois, est également allé dans ce sens.



Pour terminer, elle entend les arguments financiers des uns et des autres mais il s'agit de prendre un peu de hauteur. Elle propose de voter le préavis tel quel, sans modification.

M. Félix SCHMIDT, apporte son point de vue de père qui a eu trois enfants. Une fois de retour de la maternité, le père découvre et s'occupe du bébé. Il a vu tellement de collègues manquer ces moments, qui ont trouvé qu'un bébé n'était qu'une histoire de femme et ont finalement loupé leur rôle de père. Il faut donner aux pères la possibilité de prendre leur rôle durant les premières semaines qui suivent la naissance. Il soutient complètement la proposition faite ici.

Mme Brigitte CROTTAZ, informe qu'au niveau du Conseil des Etats, c'est un congé de quatre semaines qui a été demandé. Le Conseil Fédéral l'a refusé pour l'instant mais les discussions sont encore en cours. Elle prend ici pour exemple l'Islande où les pères ont obtenu en 1997 une augmentation du congé paternité de 2 jours à 2 semaines. En 2000, l'évolution de la société était telle, favorisant l'égalité du travail, qu'un congé de naissance de 9 mois a été instauré (3 mois pour la mère, 3 mois pour le père et 3 mois à se répartir entre eux). Les coûts sont nettement plus importants que ce qui est envisagé ici aujourd'hui, on peut donc raisonnablement estimer que les CHF 5'800.- annuels sont gérables pour notre Commune. D'autant plus que notre Conseil va voter un montant de 31 millions plus tard dans cette même séance.

Mme Sandrine CAVIN ajoute que le congé paternité a aussi un côté bénéfique pour la femme d'un point de vue de l'égalité, car cela permettra d'éviter ce plafond de verre dans l'engagement des femmes qui sont jeunes, en ayant aussi une égalité beaucoup plus importantes hommes/femmes sur les congés qui sont à venir.

M. Stéphane BALLAMAN revient sur l'aspect de choix privé d'avoir des enfants. La question se situe au-delà de cet élément. Pour exemple, dans le cadre de la politique fédérale en matière de lutte contre la pénurie de personnel qualifié, un des actes est d'exploiter le potentiel de main-d'œuvre indigène et particulièrement des femmes. Une des mesures dans le champs travail et famille est concilier vie professionnelle et privée qui amène finalement un soutien, des aides financières à l'accueil extra familial pour enfant. Le choix d'avoir un enfant permet de mettre en œuvre des mesures politiques.

Mme Anaëlle URIO soutient également ce projet et rappelle que la Cofin a jugé que c'était un investissement minime, cela représente peu pour une commune comme la nôtre. C'est d'autant plus nécessaire pour l'égalité homme/femme et cela reste un choix personnel qu'on doit assumer à deux. Si l'homme peut rester à la maison pour aider et créer ce lien, c'est nécessaire et indispensable.

M. Mazyar YOSEFI revient sur l'amendement proposé par la commission ad hoc qui est de prolonger le congé paternité de 10 jours en cas de naissances multiples. M. Häusel parle d'autres exceptions mais c'est complètement différent. Ce congé existe déjà dans les pays nordiques. Dans notre pays, la commission fédérale de coordination pour les questions familiales est même en train de réfléchir au fait de proposer de prolonger le congé maternité en cas de naissances multiples. C'est une évolution de la société et non pas une exception. Etant parent de jumeaux, c'est toutes les deux heures, 24/24, durant la première année, donc ce n'est pas un jour ou deux de congé paternité qui vont vous aider. Il propose de soutenir cet amendement.

M. Stéphane BALLAMAN remercie la Municipalité d'avoir pris en compte les éléments de son postulat concernant les proches aidants dans ce préavis ce qui a permis de mettre en



œuvre plus rapidement ce qui était prévu. Il souhaite cependant la reprise du point 2 de son postulat et émet le vœu de sensibiliser le personnel communal, plus particulièrement les RH et les cadres, de la problématique des proches-aidants et de l'informer sur les conseils et aides disponibles en utilisant par exemple les plateformes d'informations existantes telles que le site info-workcare.ch ou celui de l'Etat de Vaud vd.ch/prochesaidants.

M. Nicolas HAÜSEL précise qu'il soutiendra ce projet de congé paternité, mais le fait de ne proposer ces dix jours qu'aux naissances multiples lui semble limité. Il demande s'il n'est pas possible de rajouter une phrase qui propose ces dix jours à d'autres possibilités au lieu de ne rester que sur les naissances multiples.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote des amendements.

Le premier est proche du cosmétique car il s'agit de copier le tableau du préavis dans les conclusions.

Ensuite, il s'agit de voter sur l'amendement de la commission ad hoc, soit l'ajout d'un troisième alinéa à l'article 39bis des statuts : En cas de naissance multiple (jumeaux, etc), l'employé a droit à un congé paternité prolongé de dix jours supplémentaires.

A main levée, l'amendement pour l'art. 39bis est accepté à une large majorité.

Il passe ensuite au vote de l'amendement proposé par M. Omuku au nom de M. Santacroce qui propose de modifier l'art. 39bis, al. 1 comme suit : En cas de naissance, le père a droit à un congé paternité de **10 jours** à prendre dans les 12 mois suivant l'évènement.

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité.

Il passe maintenant à l'amendement des articles 39bis et 39ter « **au moins cinq de ces vingt jours devront être pris en une fois durant le premier mois suivant l'arrivée de l'enfant** ».

A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité.

Le Président passe enfin au vote du préavis amendé.

A main levée, le préavis 1/2019 amendé est accepté à une large majorité.

7. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET ACCUEIL DE L'ENFANCE – EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – PREAVIS N° 2/2019.

La parole est donnée à M. Jérôme URIO, président rapporteur de la commission d'urbanisme et des constructions nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission d'urbanisme et des constructions pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Marc VERAGUTH. Selon l'art. 26 du règlement du Conseil d'établissement, celui-ci est tenu de donner son avis aux autorités exécutives communales quant au projet de construction, de transformation et de réparations importantes de locaux scolaires. Après avoir assisté avec intérêt le 6 septembre dernier à une présentation détaillée de l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat, et par la suite traité le 8 octobre la problématique des zones de déposes aux abords des écoles et des structures d'accueil, le Conseil d'établissement donne ici devant le Conseil communal son aval à la Municipalité d'Epalinges à l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat.



M. Nicolas HÄUSEL. Favorable à ce projet important et soulignant la valeur du travail présenté, le groupe des Verts d'Epalinges souhaite émettre trois vœux pour l'optimisation de la qualité écologique des nouveaux bâtiments et du site de l'établissement scolaire de Bois-Murat.

1) Végétalisation des toitures des bâtiments de Bois-Murat :

Les installations photovoltaïques couvriront environ un tiers des toits des nouveaux bâtiments et leur implantation ne permet pas la végétalisation des toitures. Les surfaces de toitures restantes ne sont pas prévues d'être végétalisées. Pour des raisons de confort thermique à l'intérieur du bâtiment, de durabilité des structures, de gestion des eaux pluviales et de promotion de la biodiversité, le groupe des Verts formule à l'attention de la Municipalité un vœu pour que les surfaces de toitures des nouveaux bâtiments du complexe scolaire de Bois-Murat qui s'y prêtent soient végétalisées.

2) Favorisation de l'utilisation de matériaux écologiques dans les nouveaux bâtiments de Bois-Murat:

Une attention particulière a été engagée dans ce projet pour la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments, la production et l'utilisation d'énergie renouvelable, la disposition et le confort des locaux, le déroulement des travaux, l'aspect et la fonctionnalité de l'enveloppe extérieure. On a cependant peu d'informations à notre disposition concernant les aménagements intérieurs (revêtements de sol et de plafond, enduits, boiseries, éclairage...). Ceci est justifié par le fait que le projet n'est pas suffisamment avancé à ce stade pour permettre de se prononcer sur le choix de ces matériaux. Devisés en tout à 5.4 millions, ces aménagements représentent environ 20% du budget de construction des bâtiments. Le groupe des Verts souhaite formuler un vœu à la Municipalité pour favoriser l'utilisation de matériaux particulièrement sains et écologiques dans les aménagements intérieurs des nouveaux bâtiments. L'évaluation se faisant sur le plan de l'origine (synthétique, biosourcée, minérale), de la provenance (locale, nationale, européenne ou autres), des émissions de substances (solvants, liants...) et des possibilités de réutilisation, de recyclage ou de valorisation lors du démontage ou de réfections ultérieures des bâtiments. Ceci sans pour autant demander l'adhésion à un label particulier.

3) Encouragement de la promotion de la biodiversité sur le site de Bois-Murat:

Des aménagements sont prévus pour des potagers éducatifs et l'intention est affichée pour un entretien des espaces verts dans le respect de la biodiversité. Bien conscient que la surface à disposition est restreinte sur le site de Bois-Murat, il existe toutefois un potentiel pour divers aménagements biologiques ponctuels (prairie, ourlets, murs en pierre, biotope aquatique, nichoirs, abris, buissons...).

Le groupe des Verts formule à l'attention de la Municipalité un vœu pour encourager la mise en œuvre d'aménagements extérieurs et de structures favorables à la biodiversité et à l'éducation environnementale. Ceci allant dans le sens d'une mesure de la Stratégie biodiversité Suisse (SBS) qui indique que la Confédération souhaite renforcer le thème de la biodiversité dans l'enseignement général et la formation professionnelle. Elle invite les Cantons et les partenaires professionnels à œuvrer en ce sens.

M. Anton EPP. Une ligne à haute tension passe à Bois-Murat au-dessus de la garderie. On voit sur le plan que le dernier câble passe à 5 m du coin du bâtiment D. Les commissions de gestion 2015 et 2016 s'étaient inquiétées au sujet de la garderie « sous haute tension » et on leur a répondu de façon très détaillée à coups de micro-Tesla, d'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant et autres, que les limites légales sont respectées pour la garderie puisqu'elle était construite avant l'année 2000.



La Municipalité ne se positionnait pas seulement sur l'aspect légal, qui est parfaitement respecté, mais aussi sur un aspect philosophique, qu'elle considérait également respectée pour ce cas, car la charge n'est pas alarmante, surtout en comparaison avec des valeurs en vigueur à l'étranger. La Cogest et le Conseil Communal ont accepté cette réponse pour la garderie.

Pour ce nouveau bâtiment, la distance de 5m est respectée au millimètre près et grâce à l'ancienneté du plan d'affectation la limite légale également. Les 5m ne tiennent pas compte d'un pré toit et surtout du mouvement des fils par tempête. Sauf erreur, les fils entre eux ont une distance minimale de 7,5m.

Mis à part cela, il y a plusieurs points à considérer :

- Les nouvelles classes ne se trouvent pas au sol, mais 10-15m plus hauts que la garderie.
- Le rayonnement par les fenêtres risque d'être bien plus intense que par le toit
- Avec le remplacement des chauffages à mazout et à gaz par des pompes à chaleur, le besoin de capacité des lignes à haute tension va augmenter considérablement. La construction de nouvelles lignes étant quasi impossible au niveau technique et politique, l'augmentation de capacité va se faire le long des lignes existantes.
- Lors des constructions, il y aurait de toute façon pas mal de précautions et mesures à prendre. On ne pourra par exemple pas faire balader un bras de grue entre les fils électriques.
- Lors des constructions, il y aura pas mal de terre qui devrait être déplacée de toute façon.

C'est pour ces raisons qu'il invite la Municipalité à examiner les opportunités de négocier avec Alpiq ou Swissgrid afin d'enterrer cette ligne dans la zone des bâtiments scolaires.

M. Laurent BALSIGER revient sur le 1^{er} vœu des Verts qui est de mettre une toiture végétalisée. A contrario, il trouve plus important de produire de l'énergie au moyen de panneaux photovoltaïques, la biodiversité peut être faite d'une autre manière dans cette zone. Pourquoi ne pas faire un appel à des fonds participatifs de la part des palinzards pour investir dans cette installation ? Il émet le vœu de maximiser la production d'énergie sur les toits en installant des panneaux photovoltaïques et prévoir des habitats pour la biodiversité ailleurs.

Le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 2/2019 est accepté à une large majorité.

8. REPOSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DE M. ENZO SANTACROCE RELATIVE A L'ENVOI DU COURRIER ELECTRONIQUE DE LA MUNICIPALITE LE 1ER OCTOBRE 2018 EN VUE DE CREER UN COLLECTIF DANS LE CADRE DU REFERENDUM SUR LE PLAN DE QUARTIER « LE CLOSALET » - RAPPORT N° 3/2019.

Le Président ouvre la discussion.

Vu l'absence de M. Enzo Santacroce ce soir, M. Alexander Omuku lit sa réponse à la Municipalité.

« Je remercie dans un premier temps la Municipalité pour sa réponse du 17 décembre 2018, laquelle a retenu toute mon attention.



Toutefois, à sa lecture, mon interprétation reste la même que celle que j'avais eue à la lecture du premier mail du premier octobre 2018 qui avait été envoyé à une partie seulement des parlementaires communaux, en excluant les représentants du PLR et de l'UDC.

Mon idée est qu'on a voulu contrer le supposé arbitraire de la démarche des référendaires en créant un collectif composé des conseillers et des conseillères acquis à la cause du PQ le « Closalet ». Cette démarche est d'un point de vue démocratique discutable, du moment qu'une partie du législatif en est exclue. Autrement dit, je me demande sur quelle prérogative la Municipalité s'est appuyée pour encourager la création de ce collectif.

Pour notre part, nous avons communiqué publiquement en novembre 2017 dans le *24heures* (cf. article du 07.11.2017) que le PLR est divisé sur cette question du PQ le « Closalet ». Par là nous voulons signifier que la liberté de vote et de pensée est un principe qui nous définit, raison pour laquelle nous avons réagi à cette initiative de la Municipalité.

Enfin, nous souhaitons regarder de l'avant et nous nous réjouissons que la population palinzarde aura l'occasion de s'exprimer par le vote sur le destin urbanistique de la commune. »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. AJUSTEMENT DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SA SECRETAIRE, LEGISLATURE 2016-2021 - PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL N° 4/2019.

La parole est donnée à M. Erich DÜRST, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 4/2019 est accepté à une large majorité.

10. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALEXANDER OMUKU DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE PRESENTER UN PROJET QUI OCTROIE LE DROIT DE VOTE CONSULTATIF POUR LES OBJETS FEDERAUX, CANTONAUX ET COMMUNAUX AUX CITOYENNES ET CITOYENS PALINZARDS DES L'AGE DE 16 ANS – PRISE EN CONSIDERATION.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. Les difficultés, les problématiques d'intendance et d'organisation qu'imposent une telle proposition répondent à un problème réel, celui de l'abstention assez caractérisée des jeunes à un certain nombre de votations. La Municipalité demande, en vertu de l'article 63, qu'une commission soit proposée pour la prise en considération de cette motion. Un rapport à la Municipalité a été fait sur toutes les conséquences qu'impliqueraient une telle proposition. Il s'agit de conséquences financières, organisationnelles et d'intendances, donc avant de pouvoir la prendre en considération, la Municipalité souhaite être entendue et ainsi le Conseil pourra voter en toute connaissance de cause sur cette motion.



M. Alexander OMUKU. Pour rappel, il a repris le postulat déposé par un collègue, Monsieur Léon De Perrot, conseiller communal à Nyon, et qui avait pour but d'instaurer le vote consultatif au niveau communal pour les jeunes dès 16 ans. Au vu des discussions qu'il a pu avoir avec quelques membres de ce Conseil, il est devenu clair pour lui que la motion pourrait paraître restrictive et ne laisse pas la possibilité à la Municipalité d'explorer différentes alternatives pour mettre en place ce vote consultatif. C'est pourquoi il souhaite transformer sa motion en postulat. Cela permettra à la Municipalité d'étudier les différentes possibilités pour mettre en place ce vote, que ce soit via l'envoi d'enveloppes de vote, du vote électronique et pourquoi pas de voir s'il est possible d'obtenir un soutien du Canton pour la mise en place de ce vote. En septembre 2016, notre Conseil a exprimé la volonté d'encourager la participation des jeunes en acceptant son postulat qui disait cela, objectif clairement partagé par la Municipalité au vu de la réponse qu'elle y avait apporté. En cas d'acceptation de la transformation de cette motion en postulat, il espère que la Municipalité saisisse l'occasion non seulement d'établir un rapport mais également d'aboutir à la fin sur un préavis.

La discussion n'est plus demandée.

La Municipalité a proposé de renvoyer cette motion à une commission et M. Omuku demande de transformer cette motion en postulat. Le Président demande si un conseiller souhaite formuler officiellement ces propositions.

M. Mazyar YOSEFI demande que la motion, transformée en postulat soit renvoyé à une commission, selon l'art. 63 de notre règlement.

Au moins 10 conseillers soutiennent cette proposition, le postulat est donc renvoyé à une commission.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président informe qu'étant donné que le prochain ordre du jour est déjà établi, les propositions seront portées à l'ordre du jour de la séance du mois de mai.

M. Patrick ASSAL, informe le Conseil sur l'état d'avancement du groupe de travail sur le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche.

En septembre 2018, le Conseil communal a soutenu sa motion qui avait l'intitulé suivant:
« Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche. Cette étude intégrera le trafic routier, les parkings, les projets concernant le centre commercial, l'évolution nécessaire des locaux de l'administration communale, de l'Auberge et de la Salle de spectacles, tant sur le plan de leur organisation, que de l'aspect qui leur sera donné, en intégrant l'avis des commerçants de la zone concernée. Cette étude englobera tous les projets et les décisions prises pour que cette zone villageoise soit un endroit attrayant pour les habitants de la commune comme pour les gens de passage. »

Les principaux éléments des réflexions du groupe de travail sont les suivants:

Lors de notre première séance déjà, à l'unanimité des membres du groupe de réflexion nous nous sommes rendus compte de l'importance de la tâche tant du point de vue de sa dimension que de sa nécessité. Divers points se sont révélés importants et nécessitent une réflexion suivie d'une solution. Il est cependant indispensable que chaque solution trouvée s'inscrive dans une vision globale bien définie, ce qui est à nouveau un très gros travail.

Pour cerner au mieux tous les problèmes en suspens nous avons siégé déjà à plusieurs reprises, écouté les souhaits de notre Municipalité ainsi que des retraites Populaires,



propriétaires des bâtiments du centre commercial qui étaient accompagnés de délégués de Migros Vaud, leur principal locataire. Après la séance du Conseil de ce soir notre groupe va encore rencontrer les commerçants du centre commercial ainsi que ceux du plat de la Croix-Blanche afin de les écouter et se faire une idée de leurs commentaires, souhaits et constatations. Ensuite nous rencontrerons la commission d'urbanisme afin d'écouter leur point de vue.

A l'écoute de notre Municipalité, nous avons rencontré des personnes bien au courant de la situation et conscientes des divers problèmes à résoudre. Nous tenons ici à les féliciter pour leur travail et les remercier pour le temps qu'ils nous ont consacré. Cependant, nous avons pu constater que notre Municipalité a des dossiers en cours sur de nombreuses parties de notre territoire communal et que son temps n'est pas forcément extensible. Un dossier comme celui-ci est très complexe et ce n'est pas simple de trouver des solutions qui résolvent toutes les attentes à la satisfaction de tous, tout en respectant les contraintes existantes et le cadre légal des différentes lois et plans d'aménagement du territoire.

Lors de notre rencontre avec les délégués des Retraites Populaires et Migros, nous avons pris note du fait que les propriétaires du Centre commercial vont être obligés d'entreprendre des travaux de rénovation et d'assainissement de leurs bâtiments pour diverses raisons légales et de sécurité. S'il y a une volonté clairement exprimée de notre commune à discuter et améliorer le centre, ceux-ci seraient ouverts à investir au-delà de simples travaux de rénovation pour que le centre commercial de la Croix-Blanche devienne plus attractif. Ces investissements pourraient même aller au-delà de la sphère strictement privée suivant la direction que prendront les négociations avec la commune et s'inscrire dans le cadre plus large de l'utilité publique. Il sera important d'entendre la position des commerçants du centre pour que nous puissions nous forger une opinion objective de la situation. Nous considérons cependant ceci comme une aubaine pour notre commune qu'il serait regrettable de laisser passer en attendant que seuls les travaux nécessaires de rénovation soient entrepris par les propriétaires. Il serait alors trop tard pour envisager une quelconque modification de notre centre.

Pendant nos discussions, nous revenons toujours à la problématique de la circulation qui est extrêmement importante étant donné les différentes affectations des bâtiments et les multiples utilisateurs. Elle doit être bien résolue afin de permettre à toutes les autres problématiques d'être solutionnées avantageusement. Il y a deux flux distincts de trafic à gérer en plus des flux de mobilité douce. Le premier est celui des habitants de la commune qui doit rester fluide à travers notre commune. Les habitants devraient idéalement pouvoir circuler librement à toute heure dans la commune, que ce soit pour amener les enfants à l'école ou aller faire ses commissions à la Croix-Blanche en y trouvant facilement de quoi parquer à proximité immédiate des commerces. Le deuxième flux est celui des gens de passage ou de tous ceux qui accèderont au centre commercial depuis le nouveau giratoire de la route de Berne. Ceux-ci également devraient pouvoir trouver facilement de quoi parquer puis repartir sans ennuyer les mouvements des Palinzards et sans augmenter la charge de trafic dans notre commune, afin que l'accès au centre et aux installations sportives reste fluide à toute heure. Que la caserne des pompiers soit située dans ce parking est également un point à discuter si on veut de l'efficacité et de la fluidité.

Nous estimons également unanimement au sein de la commission qu'il est impératif de redonner vie à notre centre pour que les gens aient envie d'y venir et d'y passer du temps, que ce soient les jeunes, les moins jeunes, les personnes du troisième âge ou encore les personnes à mobilité réduite: bref toutes les catégories de personnes doivent y trouver leur compte.



Enfin vous le voyez, les questions ouvertes sont encore nombreuses. Dès que le rapport de notre groupe sera abouti, il sera bien sûr présenté au Conseil, comme il se doit. En attendant, si au sein du Conseil quelqu'un souhaite apporter une information ou une contribution quelconque aux travaux de notre groupe de réflexion, c'est avec plaisir que je recevrai son email qui sera transmis au groupe.

Mme Brigitte CROTTAZ. C'est une mode que l'on voit se développer dans plusieurs communes : installer des patinoires éphémères. Le succès de certaines est tel qu'elles sont reconduites chaque année. Dans notre commune située dans un endroit bénéficiant d'un climat hivernal durant quelques mois chaque année, elle souhaiterait proposer à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer une patinoire provisoire durant quelques mois chaque hiver. Les dimensions de ces patinoires provisoires peuvent être diverses. Il serait probablement facile de trouver un lieu pour en installer une dans notre commune. Elle pourrait ensuite accueillir les écoliers palinzards durant les heures d'école, être ouverte au public le reste du temps et même louée à des entreprises pour des soirées privées. Les week-ends, des périodes pourraient être réservées à la pratique du hockey, d'autres au patinage. Généralement, l'installation de ces patinoires provisoires s'accompagne de la mise à disposition des patins. La patinoire peut être laissée à l'air libre ou couverte, ce qui favorise une utilisation par tous les temps. Diverses activités pourraient également être organisées sur cette patinoire, comme un tournoi d'Eisstock (pétanque sur glace), une initiation au curling, etc., permettant de développer un lien social et des rencontres entre les habitants. Une organisation au moins est spécialisée dans l'installation de ces patinoires provisoires. Elle assure un contrôle journalier de l'installation par télégestion, le passage au moins une fois par semaine d'un employé de l'entreprise spécialisé dans l'entretien de la glace et une intervention technique de dépannage en moins de 2 heures en cas de problème majeur. Un rapport énergétique peut également être élaboré. Le niveau sonore est généralement faible, estimée à 55 dB à cinq mètres. Ayant eu accès au budget d'une commune qui a réalisé ce type d'installation au cours de l'hiver dernier, le coût peut être estimé à environ CHF 130'000.- pour quatre mois, mais l'expérience peut également être faite pour 2 mois seulement avec un budget de moitié.

Par le présent postulat, elle demande donc à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité d'aménager une telle patinoire provisoire dans notre commune à partir de l'hiver prochain.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de ce postulat sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Laurent BALISGER. Comme beaucoup de monde dans la commune, il a le plaisir de profiter du refuge du Chaugand pour des fêtes familiales. Lors de la dernière occasion, il a reçu 5 sacs poubelles de 35L, compris dans la location. Il s'est demandé si la Municipalité était sponsorisée par Tridel pour remplir ses fours. A l'heure où on parle du zéro déchet et de défi climatique, il y a mieux à faire que de distribuer ces 5 sacs qui sont une incitation assez monstrueuse à produire des déchets pour une fête, quelle qu'elle soit. Il émet le vœu que la Municipalité cesse de distribuer les sacs poubelles lors de la location de salles et refuges et remette, en remplacement, une documentation sur la possibilité d'obtenir de la vaisselle réutilisable. Il existe d'ailleurs des kits fort agréables et faciles à utiliser, avec lavage compris pour une somme très modique. La Municipalité pourrait peut-être subventionner cette utilisation de kits au lieu de proposer les sacs poubelles. Il profite de rappeler que le Canton et la ville de Lausanne viennent de lancer un site internet, kitmanif.ch, avec toutes



les explications et les outils utiles pour réaliser une manifestation, qu'elle soit familiale, sportive, culturelle, la plus écologique et durable possible. Pourquoi ne pas mettre ce lien sur le site de la Commune ?

Mme Marisa DÜRST. Le Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) adopté par notre Conseil communal le 4 avril 2017 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2017, finance des actions privées et publiques en faveur du développement durable, des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de la diminution des émissions de CO2 dans notre commune.

Depuis un peu plus d'une année, ce fonds a permis, entre autres, de soutenir financièrement l'installation de panneaux solaires dans notre commune, des chaudières à bois, des isolations de bâtiments ainsi que l'achat de vélos électriques.

A l'heure actuelle, ce fonds est financé par l'indemnité communale liée à l'usage du sol, déjà partie intégrante du budget communal. Outre cette indemnité, la loi vaudoise sur le secteur électrique prévoit un autre mode de financement. Elle autorise, en effet, les communes à prélever une taxe spécifique supplémentaire. La commune de Lausanne, par exemple, prélève 0,7 centime le kWh sur la facture d'électricité des ménages pour financer son Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable.

A Epalinges, afin de financer davantage de projets, d'encourager la population à se tourner vers les énergies renouvelables et les économies d'énergie, elle propose, au nom des Verts, d'instaurer une taxe spécifique sur la consommation d'électricité. En été 2016, lors d'un sondage effectué par notre commune en vue de créer ce fonds, 76 % des personnes qui ont répondu, étaient prêtes à accepter une taxe supplémentaire annuelle de 15 francs. Ainsi, si l'on instaurait une taxe spécifique de 0,7 centime le kWh, cela représenterait seulement un coût supplémentaire de 20 à 30 francs par an et par ménage.

Elle propose donc de prendre en considération la motion suivante : Le Conseil communal charge la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de cette motion sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Serge DUDAN et consorts, déposent un postulat. Epalinges est une commune attractive sous de nombreux aspects. Sa population augmente tendanciellement et la demande en logements reste très soutenue. Cela se traduit par un taux de vacance faible et des prix élevés que ce soit à la vente ou à la location. Une des conséquences est qu'une partie de la population à revenus moyens ou bas est contrainte de quitter notre commune pour trouver un logement. La commune d'Epalinges se doit d'adopter une vision à long terme et permettre la mise à disposition d'une offre de logements à des prix adaptés aux revenus de tous les types de ménages : les jeunes célibataires ou en couple, les familles traditionnelles ou monoparentales ou encore des retraités. Il en va de la mixité sociale et de l'harmonie générale qu'apporte la diversité au sein d'une communauté. Il en va aussi de la possibilité de personnes attachées à la commune de continuer d'y résider quelques soient les événements ou les modifications de revenus. Il existe de multiples moyens pour favoriser la mise sur le marché de logements à prix abordable :

1) inciter les acteurs de l'immobilier notamment par des quotas de logements à prix abordables et destinés à différents utilisateurs dans les plans d'affectation, le soutien aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique, une communication et des conseils sur les besoins en logements de la population palinzarde.



2) devenir un acteur, notamment par le financement de la construction de projets immobiliers communaux, le soutien aux propriétaires de terrains désirant offrir des logements à prix modérés.

Par ce postulat, nous aimerions inviter notre Municipalité à matérialiser une politique du logement communale et d'être proactive dans la mise en œuvre des moyens nécessaires. Il s'agit de profiter de la refonte de notre PGA et des multiples réflexions actuelles sur la problématique de l'aménagement du territoire pour dresser un état actuel du marché et des besoins des Palinzards, de fixer des objectifs sur le long terme quantitatif en terme de typologies de logements nécessaires et de niveau de prix acceptables y relatifs, d'établir un catalogue de mesures à prendre et enfin de mettre en place un suivi de la politique du logement.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de ce postulat sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Erich DÜRST souhaite profiter de l'occasion de faire contribution au groupe de réflexion du plateau de la Croix-Blanche et invite ce dernier à se pencher sur les problèmes du 21^{ème} siècle et ne pas rester sur ceux du 20^{ème}, à savoir ne plus considérer que c'est une nécessité d'amener les enfants en voiture à l'école.

Il remercie M. Krattinger sur les précisions relatives à la réponse à son interpellation sur les émissions de CO2. Comme la réponse tarde un peu, il fait ce soir une autre proposition et dépose une motion. Les émissions de CO2 sont un grave problème. Si nous pouvons les diminuer, nous devons le faire. Nous le devons à nos enfants, qui aujourd'hui, par milliers, nous rappellent nos responsabilités à l'égard de notre planète, la seule que nous ayons. Les petits pas ne suffisent pas. Ce n'est pas pour autant qu'il faut y renoncer. Et notre Conseil peut faire quelques petits pas. Voici ce qu'il propose : La Commune soutient financièrement les voyages d'étude en dernière année de la scolarité obligatoire. Environ CHF 20'000.-figurent annuellement à notre budget. Aujourd'hui, certains de ces voyages se font en avion, par des vols low cost. Or, nous savons tous que l'avion est un très important émetteur de CO2. Favorisons résolument les voyages d'étude en train. Les voyages en train sont souvent très appréciés par les élèves. Ils sont conviviaux, et pour beaucoup de nos jeunes, hélas, bien plus exotiques qu'un voyage en avion. Il propose donc par cette motion, de ne plus soutenir financièrement, dès 2020, les voyages d'étude en avion. Cette proposition n'a nullement comme but d'économiser sur le dos de nos ados, ni de les priver de leur voyage qui est toujours une expérience forte dans leur parcours. Il s'agit simplement de privilégier les voyages en train. Sa motion a donc la teneur suivante : Dès 2020, la contribution versée par la Commune pour chaque élève pour le voyage d'étude de la 11^e année scolaire n'est pas versée si le voyage est effectué en avion. Le montant ainsi économisé sert à augmenter la contribution versée pour les voyages en train.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de cette motion sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Nicolas HÄUSEL dépose un voeu ainsi qu'un postulat.

La commune d'Epalinges présente encore de nombreux dégagements intéressants sur le grand paysage. On rencontre des points de vue sur les Préalpes fribourgeoises ou vaudoises, le Chablais valaisan ou savoyard, le Léman ou le Jura et même parfois sur des sites de l'agglomération lausannoise ou des campagnes environnantes. Les paysages s'offrent souvent au public depuis des sites accessibles à tout un chacun. Il pense particulièrement à la colline



de l'Eglise, au rond-point de la Jaquière, à la place des Fêtes de la Croix-Blanche, à la Corniche, au belvédère des Dailles ou même certaines ouvertures en forêt...Une promotion culturelle et didactique de ce bien commun pourrait être faite par l'installation d'une ou de plusieurs tables d'orientation présentant les sommets visibles, les villes et les villages, les sites particuliers. C'est pourquoi il formule le vœu à la Municipalité d'envisager l'installation de tables d'orientation sur des sites choisis du territoire communal.

Il passe maintenant à son postulat. L'eau c'est tout un symbole et son accès public toute une tradition. Force est de constater que les espaces communs de notre petite ville, ou grand village, c'est selon, ne regorgent pas de points d'accès publiques à l'eau potable. Les fontaines du village sont fermées 6 mois par an, la fontaine du chemin des Dailles risque de disparaître, l'abreuvoir du Biopôle n'est pas très fonctionnel, la fontaine de l'Ofréquaz est fermée depuis longtemps et il faut payer sans choix pour s'abreuver à la Croix-Blanche ou aux Tuileries. Bien sûr les nombreux bistrots sont là pour nous accueillir, mais nos espaces publics sont bien peu fournis en eau potable accessible gratuitement. Les fontaines et autres points d'eau d'accès publics sont un vecteur pour favoriser la consommation d'eau du robinet, comme lieu de rencontre aussi et un service public traditionnellement offert. Il est même possible d'envisager une réduction de l'utilisation des bouteilles en plastique pour les plus optimistes. Il demande à la Municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité de créer de nouveaux points d'accès publics et gratuits à l'eau potable dans divers espaces communs du territoire communal.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de postulat sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Mme Muriel CUENDET SCHMIDT a une interrogation suite à l'annonce du traitement des propositions individuelles reportées à une séance ultérieure que la prochaine. A la lecture de l'article 62b de notre règlement, il est mentionné que la proposition est mise à l'ordre du jour de la séance suivante à moins que le Conseil décide de la traiter immédiatement.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond qu'il y a effectivement un problème logistique. Pour respecter les délais d'envoi du matériel du Conseil, également impartis par le règlement, le matériel partira le lendemain. Cela a été discuté avec le Président et validé par le Bureau.

M. Erich DÜRST. M. Jean-Pierre Michaud, président de la commission chargée de la réflexion sur le fonctionnement du Conseil étant absent ce soir, il se permet de prendre la parole pour signifier que ce type de problématique a été traité dans le cadre de cette commission et certaines propositions auront pour conséquence de ne plus se trouver devant ce type de dilemme ou d'impossibilité.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 02 avril 2019 à 19h30 dans cette même salle.

La séance est levée à 21h40.

Epalinges, le 04 avril 2019.

Le Président :

Yann GLAYRE



La Secrétaire :

Fabienne Gheza